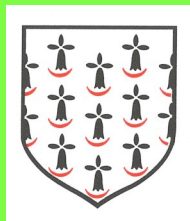


DECEMBRE
2014



BULLETIN D'INFORMATION



Sommaire :

- Date des vœux du Maire
- Date des élections départementales
- Communiqué de la Gendarmerie
- Compte -rendus des réunions

*Le Maire
et les conseillers municipaux
vous souhaitent
de Joyeuses Fêtes de fin d'année*

*et vous invitent
à la cérémonie des Vœux du Maire
et des associations
le samedi 10 janvier 2015*

À 11H à la salle des fêtes.



A NOTER DANS VOS AGENDAS

DATE DES PROCHAINES ELECTIONS DEPARTEMENTALES

Les Dimanches 22 et 29 mars 2015

VENTE DE CALENDRIERS

A l'approche des fêtes de fin d'année, le groupement de gendarmerie départementale de la Vendée met en garde contre le démarchage à domicile de vendeurs de calendriers.

Bien souvent la vente n'est qu'un prétexte pour s'introduire dans le logement de la victime. Les malfaiteurs agissent souvent en binôme. Une fois à l'intérieur du domicile, ils détournent l'attention afin d'effectuer un repérage ou dérober des objets de valeur et des liquidités.

Certains se présentent comme des professionnels (agents EDF, ramoneurs, postiers, plombiers, policiers, etc.).

En Vendée, depuis le début du mois de novembre, 3 faits ont été recensés en zone de compétence gendarmerie.

LES RECOMMANDATIONS :

Le groupement de gendarmerie départementale de la Vendée invite les seniors à la plus grande vigilance et à prendre quelques mesures de sûreté élémentaires :

- ⇒ Lorsqu'une personne se présente à la porte du domicile, il faut systématiquement utiliser l'entrebâilleur et le viseur optique, et exiger la présentation de sa carte professionnelle et de l'ordre de mission même si elle porte un uniforme,
 - ⇒ Ne pas laisser entrer le ou les démarcheurs pour les empêcher de repérer les lieux,
 - ⇒ Si le ou les démarcheurs se montrent insistant, menacer de faire appel à la gendarmerie,
- en cas de démarchage à domicile abusif, il convient de conserver les preuves, ne toucher à rien, observer les contrevenants et prévenir immédiatement la gendarmerie.

Tous les lieux d'habitation devront être équipés **d'un détecteur de fumée** normalisé au plus tard **le 8 mars 2015**. Il est à craindre que dans les prochains mois, des escrocs, profitant de cette obligation, tentent de démarcher les personnes particulièrement vulnérables, pour les abuser en employant ce type de manœuvre frauduleuse.

Vie du Conseil municipal

Les deux dernières séances ont eu lieu le 2 octobre et le 5 novembre.

Pour connaître le détail des délibérations, n'hésitez pas à venir en Mairie où tout est affiché.

Vous pourrez aussi lire les comptes-rendus sur le site internet de la commune :

http://www.saintegemmelaplaine.fr/comptes_rendus.html

SEANCE DU 2 octobre 2014

- ⇒ Validation de décisions modificatives
- ⇒ Précision sur le versement de la participation communale à l'école Saint Charles
- ⇒ Recrutement d'un agent à temps partiel
- ⇒ Validation du choix du prestataire pour la conception du bulletin annuel
- ⇒ Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat

SEANCE DU 5 novembre 2014

- ⇒ Vente d'in terrain: ZA des 4 chemins
- ⇒ Enquête publique: SAS Arrivée
- ⇒ Validation de décisions modificatives
- ⇒ Immeuble commercial: validation de l'avenant n°3 du lot1 « VRD »
- ⇒ Validation d'un marché de prestation juridique pour le démarrage des travaux sur la zone de Champrovent
- ⇒ Approbation de la convention d'entretien de la micro station de la Maison des Services